



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DE TARIFS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ÉVÉNEMENT "VINCENNES, CHATEAU DE LUMIÈRES" **DÉCISION N° DM-24-331 EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2024 approuvant le principe de création de tarifs pour l'événement « Vincennes, Château de Lumières », applicable dès l'ouverture de la billetterie ;

VU la décision n°DM-24-199 fixant les tarifs de l'événement « Vincennes, Château de Lumières » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer des tarifs complémentaires au bénéfice des comités d'entreprise, pour l'événement « Vincennes, Château de Lumières »

D É C I D E

DE FIXER des tarifs complémentaires pour l'événement « Vincennes, Château de lumières » selon la grille ci-annexée.

DIT que ces recettes seront encaissées au budget principal au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240930-lmc1H12307H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024
Date de Publication : 01/10/2024